

Briefing des Imposés Interdépartemental Jeunesses 2024



Ce briefing ne reprend que les points importants pour les juges et les entraîneurs.

Généralités

• Réclamation

Les juges n'ont pas à répondre aux demandes de justification de notes formulées par les entraîneurs.

• Lecture de la feuille des imposés

Paragraphe côté → En gras souligné = Élément de Difficulté

❖ Élément non exécuté ou aidé :

- Perte de la valeur de l'élément en **note D**
- **Moins 3 points** sur la **note E**.

Les juges doivent impérativement avertir la Présidente des Juges du plateau.
Cette pénalité doit rester exceptionnelle.

Paragraphe non côté →

❖ Paragraphe avec un intitulé :

- Pénalité de 0,80pt sur la **Note E** pour l'élément principal oublié ou aidé
- Pénalité de 0,10pt sur la **note E** pour tout tiret oublié

Attention : Si le paragraphe entier est oublié, il n'y a pas de cumul entre l'oubli de l'élément principal et les tirets non exécutés, **la gym perd au maximum 0,80pt sur la Note E**

❖ Paragraphe intitulé « Chorégraphie » :

- Pénalité de 0,10pt sur la **Note E** pour tout tiret oublié avec maximum de 0,80pt.
- Paragraphe entier oublié quelque soit le nombre de tiret : pénalité de 0,80pt sur la **Note E**.

❖ Exigence technique :

Pour toute exigence technique (écriture « Normale ») non respectée, en paragraphes côtés ou non côtés :

- Pénalité de 0,30pt sur la **Note E** (Sauf cas particuliers précisés)

❖ Chute :

Tout élément chuté peut être recommencé (entrée et sortie comprises) sans pénalité pour élément supplémentaire.

Chute après l'exécution de l'élément :

- Élément comptabilisé en **Note D**
- Pénalité pour chute et fautes d'exécution sur la **Note E**.

Briefing des Imposés Interdépartemental Jeunesses 2024



Chute **pendant** l'exécution de l'élément :

- Sans reprise :
 - o Perte de la valeur de l'élément en **Note D**
 - o Pénalité pour chute et fautes d'exécution (Fautes Générales) en **Note E**.
- Avec reprise :
 - o Élément comptabilisé en **Note D**
 - o Pénalité pour chute sur la 1^{ère} exécution et fautes éventuelles sur la 2^{ème} exécution en **Note E**.

Attention : En cas de plusieurs tentatives, toutes les chutes sont comptabilisées ainsi que les fautes d'exécution et les fautes techniques sur la dernière tentative.

En cas de déséquilibre, pas supplémentaire et chutes, il n'y a pas de cumul des pénalités. Seule la chute est comptabilisée.

Un élément mal exécuté sans chute et recommencé sera pénalisé de 0,50pt sur la **Note E**.

Pour la reconnaissance des éléments, se référer au tableau :

« ÉLÉMENTS TENTÉS ET ÉLÉMENTS RECONNUS

Attention : Si une difficulté n'est pas comptabilisée, seules les fautes générales sont enlevées.

Quand une gymnaste a effectué sa sortie ou au sol a pris la position finale, elle ne peut refaire un élément oublié.

❖ **Entrée :**

Rebond sur le tremplin avant l'entrée :

- 0,50 pt sur la **Note E** quel que soit le nombre de rebonds (élan supplémentaire).

❖ **Choix des éléments :**

Dans un exercice si la gymnaste a le choix entre deux éléments, en cas de chute à la 1^{ère} exécution, elle doit exécuter à nouveau le même élément.

Exemple :

En poutre au 5^{ème} degré, choix de la souplesse AR ou de la roue pied-pied ou de la souplesse AV ou de la cloche

- Chute sur la souplesse AR
 - o Pénalité pour chute sur la **Note E**.
- Elle remonte et effectue la roue pied-pied.
 - o Elle perd la valeur de l'élément en **Note D**
 - o Pénalités sur les éventuelles fautes d'exécution en **Note E** sur les 2 éléments car elle aurait dû refaire la souplesse AR.

❖ **Tapis supplémentaire :**

Le tapis supplémentaire est autorisé en sortie, mais n'est pas obligatoire.

Il ne doit pas être déplacé durant le passage de la gymnaste :

- Pénalité de 0,50 pt sur la **Note E**.

Si utilisation de tapis supplémentaire non autorisé (ex : sous un tremplin) :

- Pénalité de 0,50 pt sur la **Note E**.

TABLE DE SAUT

La gymnaste a le droit à trois courses pour deux sauts.

❖ Annnonce des degrés :

En table de saut, si au 1^{er} saut la gymnaste n'exécute pas le saut annoncé, l'entraîneur peut demander aux juges la nullité du saut.

Exemple :

1^{er} saut annoncé 3^{ème} degré, saut exécuté 2^{ème} degré.

- Le juge doit avertir l'entraîneur de l'erreur.
- L'entraîneur intervient et demande la nullité du saut, par conséquent la gymnaste peut refaire un 3^{ème} degré.

Attention : il ne reste plus qu'un saut à la gym.

- L'entraîneur n'intervient pas, la gymnaste est obligée de refaire un 2^{ème} degré car les deux sauts exécutés doivent être identiques.
- Le juge note le 2^{ème} degré avec une pénalité de 0,80 pt pour mauvaise annonce du saut en **Note E**. Si elle réalise un 3^{ème} degré, elle ne sera pas notée et son saut sera considéré comme NUL. C'est donc la note du 1^{er} saut qui sera prise en compte.

En cas de saut nul au 1^{er} essai, le juge doit en avertir l'entraîneur.

Le juge se doit d'être attentif à la surface d'appel utilisée lors des sauts exécutés, différents selon les degrés.

Mauvaise surface (tremplin/trampo) = mauvaise annonce de degré

BARRES

Les gymnastes désirant monter les barres doivent en faire la demande écrite auprès du Responsable des Juges du plateau avec l'imprimé prévu dans le Programme Fédéral 2024.

L'autorisation sera remise au Responsable des Juges du plateau qui le signalera aux juges concernés.

Les gymnastes ayant l'autorisation de monter les barres doivent passer sur le même agrès.

Les juges peuvent éventuellement se déplacer.

L'entraîneur doit impérativement remettre ensuite les barres à la hauteur réglementaire.

Il n'y a plus de chute sur agrès en barres.

Exemple :

Une gym effectuée en BS fermeture jambe tronc, début de remonter en appui, épaules au niveau de BS. La bascule est donc tentée mais pas reconnue.

1^{er} cas : elle reste en suspension. Le moniteur l'aide pour remonter à l'appui.

- Perte de la valeur de l'élément en **Note D**
- 0,80 pt de pénalité pour « aide sur un élément non coté » en **Note E**

2^{ème} cas : elle fait un renversement AR pour remonter à l'appui BS (4^{ème} degré).

- Perte de la valeur de l'élément en **Note D**
- Pénalité de 0,80 pt pour « élément supplémentaire » en **Note E**

3^{ème} cas : elle repose les pieds sur BI et refait la bascule qu'elle réussit.

- VD accordée
- 0,50 pt de pénalité pour « heurter l'agrès avec les pieds » en **Note E**
- 0,50 pt de pénalité pour élément mal exécuté sans chute et recommencé en **Note E**

POUTRE

Pour qu'une difficulté soit comptabilisée, la gymnaste doit reposer au moins un pied sur la poutre (exception pour la roue pied-pied au 5^{ème} degré).

Si non retour sur poutre et que la gymnaste ne recommence pas, la difficulté est tentée :

- Perte de la valeur de l'élément en **Note D**
- Pénalité pour chute et fautes d'exécution sur la **Note E**.

Si non retour sur poutre et que la gymnaste recommence en réussissant :

- La difficulté est comptabilisée en **Note D**
- Pénalité pour chute et fautes d'exécution éventuelles de la 2^{ème} en **Note E**.

La pénalité pour « déséquilibre » est de 0,10 pt ou 0,30 pt.

Attention : le déséquilibre à 0,30pt est le déséquilibre qui évite la chute !

Pour l'ATR du 3ème degré :

Possibilité de cumul des pénalités d'angle pour ATR avec les Exigences Techniques correspondantes.

Position gainage du 3ème degré :

Pour être reconnue, la gym doit arriver directement en position de gainage.

Le saut cabriole :

Pour être reconnu, la réception doit se faire sur un pied.

Nouveauté :

Au 5^{ème} B, il n'est plus demandé roue pied-pied avant la sortie (sans arrêt) salto arrière mais roue simple :

- Pas de pénalité pour arrivée pied plat
- Pénalité éventuelle pour manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques de 0,50pt en **Note E**

Rappel :

- Manque de liaison entre 2 éléments gymniques : 0.30 pt en **Note E**
- Manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques : 0.50 pt en **Note E**

SOL

Lorsque la gymnaste n'exécute qu'une partie d'un élément coté

Exemple :

Au 4^{ème} degré → Rondade-flip (VD=2 points) – le flip n'est pas exécuté :

- Perte de la valeur de l'élément en **Note D**
- Moins 3 pts en **Note E**
- Fautes d'exécution de la rondade sur la **Note E**.

Le même raisonnement est valable pour la série rondade – flip – flip dans laquelle la gymnaste n'exécute qu'un seul flip.

Si arrêt entre la rondade et le flip :

- Pénalité de 0,50 pt pour le manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques sur la **Note E**